

Le 29 février 1880, contrevenant aux ordres reçus, le père G. laisse la chèvre de Charles-Pierre R. à l'étable. Furieux, ce dernier se rend aussitôt chez G. et, sans sommation, le tue d'un coup de fusil.

En Corse, tout au long du XIX^e siècle, la criminalité atteint des niveaux record, que l'on ne retrouve sur aucune partie du territoire national.

Dès 1833, le procureur général nommé sur l'île s'inquiète de ce « fléau ». Pour lui, « la régénération de la Corse est plus qu'utile, elle est indispensable et urgente ».

Mais si les différents gouvernements ont tenté de traiter le « cas corse », par tous les moyens, de l'interdiction du port d'armes par Napoléon III à l'envoi de brigades de gendarmerie et aux cérémonies de réconciliation officielles entre familles, ils n'ont jamais pu venir à bout de ce particularisme. De fait, le code de l'honneur qui anime les habitants de l'île, comme la plupart des sociétés méditerranéennes, demeure largement incompréhensible pour les contemporains.

En 1932, André S., bandit activement recherché par les autorités, clôturait encore sa lettre à *La Jeune Corse* en ces termes : « Plutôt cent mille fois la mort qu'une seule fois le déshonneur »...

Agrégée et docteur en histoire, Caroline Parsi a consacré sa thèse à la question du crime d'honneur en Corse dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Réalisé à partir d'archives inédites, *Vendetta* est son premier ouvrage.



9 782363 580603

18 €

ISBN 978-2-36358-060-3

